

Association Interprofessionnelle Santé Travail
Béziers Cœur d'Hérault

Salariés, prévenons ensemble la désinsertion professionnelle

Pendant votre arrêt de travail,
préparez votre reprise.

Demandez
votre visite de
pré-reprise

AIST.
SANTÉ TRAVAIL
Béziers Cœur d'Hérault

Vous êtes en arrêt de travail et votre état de santé vous inquiète ? Vous ne savez pas si vous pouvez reprendre votre activité professionnelle comme avant ?

Contactez le service de santé au travail pour organiser la visite de pré-reprise.

Cette visite médicale, gratuite, est réalisée pendant votre arrêt. Votre employeur n'en sera informé qu'avec votre accord. Elle a pour but d'anticiper les difficultés pour la reprise de votre emploi et de réfléchir aux solutions possibles :

▶ **Le temps partiel thérapeutique**

Le poste de travail peut être aménagé en termes de rythme, de durée et/ou de charge. Les modalités pratiques sont organisées entre le médecin du travail, l'employeur et le salarié.

▶ **L'aménagement de poste de travail**

Il peut désigner l'aménagement matériel du poste, l'organisation et/ou le rythme de travail.

▶ **Le reclassement interne**

Repositionnement sur un autre poste, en cas d'échec de maintien du salarié à son poste.

▶ **Les actions d'évaluation, d'accompagnement, d'information et de conseil**

Elles permettent de construire un projet professionnel.

▶ **Le bilan de compétences**

Il permet de faire le point sur les capacités et les motivations du salarié pour définir un projet professionnel ou de formation.

▶ **La formation professionnelle continue en vue d'une réorientation professionnelle.**

Une **visite médicale de pré-reprise** est différente d'une **visite de reprise**. La visite de reprise doit, quant à elle, être organisée par **votre employeur** à votre retour, dans un délai de 8 jours maximum, suite à un :

- ▶ **Arrêt de travail d'au moins 30 jours** pour cause de maladie ou d'accident du travail.
- ▶ **Arrêt de travail pour cause de maladie professionnelle** (quelle que soit sa durée).
- ▶ **Congé de maternité.**

Il est donc important d'**informer votre employeur** de votre retour le plus tôt possible.

i **À savoir**

À tout moment, pendant le temps du travail, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de votre médecin du travail référent dans le cadre d'une visite médicale occasionnelle.

Siège social
Tél. : 04 67 09 27 70

Béziers Est
Tél. : 04 67 09 29 46

Bédarieux
Tél. : 04 48 44 01 50

Béziers Ouest
Tél. : 04 67 35 83 40

Agde
Tél. : 04 67 01 69 50

Pézenas
Tél. : 04 67 98 96 39

www.aist-beziers.org

AIST
SANTÉ TRAVAIL
Béziers Cœur d'Hérault